



Union européenne – Informations générales

- Programme des partis FR
- Débats pour la Présidence CE
- Conseil de Sibiu
- Mécanisme pour l'interconnexion en Europe

Actualité européenne de la protection sociale
SANTÉ

- Réflexion d'un panel d'experts de la Commission sur le futur des soins de santé dans l'UE
- Rapports du groupe de parties prenantes de la Commission européenne sur l'e-santé
- Vers l'utilisation des CAR-T cells dans le traitement d'un cancer rare
- Accord définitif concernant les CCP

FAMILLE/JEUNESSE

- Bonnes pratiques Equilibre vie privée-vie professionnelle
- Garantie européenne pour les enfants
- Bénéficiaires de la Garantie Jeunesse

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Futur siège de l'AET
- Rapport sur la qualité de l'emploi

CJUE

- Egalité de traitement dans le calcul des pensions de retraite
- Législation applicable à un marin résidant dans un Etat pour le compte d'une entreprise établie dans un autre.

Agenda

Publications

FOCUS : « Les dix engagements » de Sibiu avant le « jugement » du 26 mai.

Sommet européen initialement très attendu, Sibiu a vu retomber l'enthousiasme qui précédait la date de la réunion du Conseil du 9 mai 2019. Alors que ce dernier devait se prononcer sur le scénario d'avenir que l'UE devrait suivre à partir de 2025, le document signé par les chefs d'Etat et de gouvernement fait l'éloge de grands principes, sans pour autant émettre de proposition concrète. Certes plein de bons sentiments (« vivons tous ensemble et protégeons notre mode de vie, la démocratie et l'Etat de droit »), il est pourtant loin de constituer un programme pour que l'UE réponde aux défis auxquels elle et les Etats membres font face.

La presse présente déjà la déclaration ironiquement comme les « dix engagements » de Sibiu. En tout cas, on perçoit difficilement le lien avec les scénarii qui nous avaient été présentés dans le [Livre blanc](#) sur l'avenir de l'UE. On nous propose l'[aperçu](#) d'un programme stratégique, mais celui-ci ne doit paraître qu'en juin.

Les dirigeants européens ont manqué une opportunité de mettre en lumière un projet européen à la veille d'une importante élection. Pourtant, il y a urgence. Dans moins de 2 semaines, entre le 23 et 26 mai 2019, les Européens devront voter pour élire les membres du futur Parlement européen, assemblée qui aura un rôle à jouer dans la constitution et la désignation des personnalités aux postes clef de la prochaine Commission européenne.

A l'inverse, le Parlement a mis en place une stratégie de communication pour s'assurer de la mobilisation des électeurs. La vidéo promotionnelle est efficace : 1 Européen sur 5 a déjà vu le [clip](#) !

Cela suffira-t-il à mobiliser les citoyens ?

Un [sondage Ifop pour les Jeunes européens France](#) estime que près de 8 jeunes sur 10 n'iront pas voter le 26 mai. Pourtant, les Européens (certains) s'intéressent à l'Europe et ont des propositions pour la réinventer. On notera ainsi l'initiative [WeEuropeans](#) qui a récolté l'avis d'1,7 millions d'Européens. Avec l'ambition de présenter ce qui rassemble plutôt que ce qui divise, la plateforme reprend les 10 propositions phares des participants et les met en miroir des programmes des listes des partis politiques pour les Européennes... de bon ton pour nous aider à choisir entre les 34 listes françaises...

50%,
la part des
Européens qui
craignent les
effets secondaires
des vaccins
([Eurobaromètre](#))

15 ans
depuis
l'élargissement de
l'UE aux « PECO »
([Parlement
européen](#))

Programme des partis français pour les élections européennes (volet social).

Les partis politiques français ont publié dernièrement leur programme pour les élections européennes. Il est à noter que tous se positionnent sur la thématique du détachement.

[La République en marche](#) souhaite bâtir une Europe de la justice sociale et fiscale, plaçant l'accent sur la mise en œuvre d'un salaire minimum adapté à chaque pays européen ainsi que sur la création de nouveaux droits et protections pour les 3 millions de travailleurs de plateforme. Pour lutter contre le dumping social, la RPEM prévoit un acte II de la réforme du travail détaché.

[Les Républicains](#) évoquent le souhait de mettre fin à l'accès automatique aux prestations sociales pour les étrangers extra-européens et de réviser la directive sur les travailleurs détachés, pour faire cesser le dumping social au sein de l'Union.

Une révision du règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale est proposée par le [Parti socialiste Ce dernier souhaite](#) une Europe du progrès social qui s'inspire des meilleures politiques dans chaque État membre, qui investit dans l'humain et protège les salariés. Le parti propose également une mise en œuvre effective du Socle européen des droits sociaux, l'instauration d'un salaire minimum au sein de l'UE, d'un « bouclier emploi » garantissant une protection des salariés ainsi que la révision de la directive sur les travailleurs détachés.

Le [Parti Génération.s](#) propose un Revenu Universel européen, une assurance-chômage européenne, une taxe sur les différentiels de cotisations sociales sur le travail détaché, une inspection européenne du travail avec pouvoir de sanction ainsi que 35 heures et 35 jours de congés partout en Europe.

La [France insoumise](#) affirme qu'il est nécessaire de protéger la Sécurité sociale et les retraites contre les logiques austéritaires, la hausse du recours aux assurances privées et la réduction du périmètre de la sécurité sociale de base. Le parti souhaite abolir la directive sur le détachement de travailleurs et imposer l'harmonisation sociale par le haut grâce à une clause de non-régression des droits sociaux dans les pays les plus protecteurs.

Deuxième débat entre les principaux candidats à la présidence de la Commission européenne.

Manfred Weber pour le Parti populaire européen (PPE), Frans Timmermans pour le Parti socialiste européen (PSE), Guy Verhofstadt pour l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ALDE) et Ska Keller pour les verts ont participé au débat.

Les thèmes abordés ont essentiellement porté sur les questions de migration et de sécurité, de politiques socio-économiques ainsi que de changement climatique.

Les candidats ont tous partagé l'idée qu'il fallait donner davantage de pouvoirs au Parlement et à la Commission européenne, au détriment du Conseil. Un droit d'initiative législative pour le Parlement a également été mentionné.

Pour plus d'informations, voir :

<https://stateoftheunion.eui.eu/spitzenkandidaten-debate/>

Réunion informelle du Conseil européen à Sibiu.

Les chefs d'Etats et de gouvernement de l'UE, excepté le Royaume-Uni, ont adopté le 9 mai 2019 à Sibiu, en Roumanie, [une déclaration sur le futur de l'Union européenne](#) rappelant les principes et objectifs qui doivent sous-tendre les politiques de l'UE durant les prochaines années. Cette déclaration s'inscrit dans le cadre du processus du [Livre Blanc sur l'avenir de l'Europe](#) publié par la Commission en mars 2017. L'Agenda Stratégique fixant les priorités de l'UE pour 2019-2024 devrait être adopté au prochain Conseil européen de juin. En outre, le Président du Conseil européen, Donald Tusk, a annoncé la tenue d'une réunion des 28 dirigeants de l'UE juste après les élections du Parlement européen, le 28 mai, afin d'entamer le processus de nomination aux postes institutionnels de l'UE (Présidence de la Commission européenne, du Conseil européen...). Donald Tusk a précisé que ce processus suivra les règles établies dans les Traités, excluant a priori le dispositif des *Spitzenkandidaten* mis en place en 2014. L'objectif est que le Conseil européen nomme dès juin 2019 les nouveaux dirigeants de l'UE.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2019/05/09/>

Mécanisme pour l'interconnexion en Europe : 41 millions d'euros pour des projets de numérisation.

Quatre-vingt-trois projets viennent d'être sélectionnés pour recevoir un financement au titre du volet télécom du mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Ces projets relèvent du domaine de l'ouverture des informations du secteur public (20,7 millions), de la cybersécurité (11,4 millions d'euros), de la santé en ligne (4,7 millions d'euros), des marchés publics en ligne (2,2 millions d'euros), du portail e-Justice européen (1,7 millions d'euros) et de la résolution des différends en ligne (0,4 millions d'euros).

Pour plus d'informations, voir:

<https://ec.europa.eu/inea/en/news-events/newsroom/cef-telecom-%E2%82%AC41-million-eu-investment-to-connect-europe-digitally>

Santé

Réflexion d'un panel d'experts de la Commission sur le futur des soins de santé dans l'UE.

En avril 2019, le panel d'experts européens sur des manières efficaces d'investir dans la santé a publié ses réflexions sur le futur des soins de santé dans l'UE. Le document recommande de mettre en place un mécanisme d'évaluation des progrès accomplis vers les objectifs de développement durable des Nations Unies et les principes du Socle européen des droits sociaux ; de construire des communautés d'apprentissages afin de partager expertise, expériences et bonnes pratiques ; de mieux protéger les soins de santé dans l'UE afin d'y garantir l'égal accès de tous ; d'investir dans des actions de prévention et de promotion de la santé innovantes ; de coopérer avec l'Afrique pour mieux gérer à la source le problème migratoire ; d'aider les Etats membres à concevoir de nouveaux modèles de soins qui soient durables.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/health/expert_panel/sites/expertpanel/files/docsdir/2019_brains_torming_healthcarefuture_en.pdf

Rapports du groupe de parties prenantes de la Commission européenne sur l'e-santé.

Le 30 avril 2019, le [groupe de parties prenantes sur l'e-santé](#) (e-health stakeholder group) de la Commission européenne a publié quatre rapports : le continuum de soins ; le citoyen et les données de santé ; les normes numériques ; le remboursement des produits et solutions numériques. Chaque rapport fournit un état des lieux des réflexions sur le sujet ainsi que des recommandations à la Commission européenne.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/new-members-ehealth-stakeholder-group-have-been-selected>

Vers l'utilisation des cellules CAR-T dans le traitement d'un cancer rare.

Le projet CARAMBA, qui vise à mettre à l'essai les cellules CAR-T (*CAR-T cells*) dans le traitement d'un cancer rare de la moelle osseuse (le myélome multiple), s'apprête à entamer la phase I des essais cliniques avec le premier recrutement de patients prévu pour l'été 2019. Le projet est financé par l'UE au titre du programme Horizon 2020 à hauteur de six millions d'euros. Le consortium, mené par l'Allemagne, est également composé de l'Italie, l'Espagne, la France, la Belgique et la Suisse. Le programme devrait s'achever en avril 2022, à l'issue de la phase II des essais cliniques. Les cellules CAR-T constituent une stratégie thérapeutique innovante et

prometteuse, pouvant potentiellement soigner des tumeurs tout en prévenant la rechute.

Pour plus d'informations, voir :

http://ec.europa.eu/research/infocentre/article_en.cfm?id=/research/headlines/news/article_19_04_30-1_en.html?infocentre&item=Infocentre&artid=50095

Accord définitif concernant les certificats complémentaires de protection des médicaments.

Le 14 mai 2019, le Conseil de l'UE a adopté [l'accord du compromis obtenu en trilogue](#) concernant la proposition de règlement relative aux [certificats complémentaires de protection \(CCP\) des médicaments](#), marquant le terme de la procédure de décision. Les délégations maltaise, danoise, suédoise et britannique ont voté contre tandis que l'Autriche et la République tchèque se sont abstenues. Le texte doit encore être publié au journal officiel de l'UE, puis devrait entrer en vigueur d'ici le 1er juillet 2019.

Pour plus d'informations, voir :

https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/05/14/eu-adopts-measures-in-support-of-generic-pharmaceuticals-producers/?utm_source=dsms-auto&utm_medium=email&utm_campaign=EU+adopts+measures+in+support+of+generic+pharmaceuticals+producers

Famille/Jeunesse

Catalogues de bonnes pratiques cofinancées par l'UE promouvant l'équilibre vie privée – vie professionnelle.

La Commission a publié une brochure de 20 bonnes pratiques cofinancées par des fonds européens dont l'objectif est de soutenir les parents à équilibrer leurs responsabilités familiales et professionnelles.

Le programme Domi' Kid est présenté pour la France : un projet donnant accès à un service de garde d'enfant 24h/7jours en Basse-Normandie.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8212&type=2&furtherPubs=no>

Rapport sur le résultat de la consultation publique sur l'opportunité d'une garantie européenne pour les enfants.

Suite à la proposition de 2015 du Parlement européen d'introduire une garantie pour les enfants qui assurerait l'accès de tous les enfants à des biens et services essentiels (soins de santé et éducation notamment), la Commission a ouvert une consultation publique sur l'opportunité d'une telle mesure et sur la forme qu'elle pourrait prendre.

Un certain nombre d'obstacles à l'accès aux services essentiels ont été identifiés par les participants : déficit de services disponibles ou peu accessibles financièrement, manque d'information ou d'une approche intégrée. Pour 81% des répondants, il est important que l'UE soutienne les Etats membres dans leurs actions contre la pauvreté et que les fonds disponibles pour financer ces actions soient suffisants et ciblés pour garantir l'efficacité des programmes.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=21144&langId=en>

Plus de 14 millions bénéficiaires de la Garantie jeunesse.

D'après un document publié par la Commission européenne le 30 avril 2019, plus de 14 millions de jeunes ont bénéficiés de la [Garantie jeunesse](#) depuis sa mise en place. La Commission affirme que le taux de chômage des jeunes (14,6%) ainsi que le taux de jeunes sans emploi, ni formation (10,2%) n'ont jamais été aussi bas depuis le lancement de la garantie jeunesse en 2014. Chaque année, plus de 3,5 millions de jeunes bénéficient du programme permettant ainsi de voir une diminution du taux de chômage dans toute l'Europe y compris dans les pays les plus touchés par la crise tels que la Grèce, l'Espagne et l'Italie.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&furtherNews=yes&newsId=9358>

Emploi et affaires sociales

Etats membres candidats au futur siège de l'Autorité européenne du Travail.

Quatre États membres de l'UE ont fait parvenir au Conseil de l'UE leur candidature pour accueillir le siège de la future Autorité européenne du travail (AET) : Nicosie (Chypre), Sofia (Bulgarie), Riga (Lettonie), Bratislava (Slovaquie). Avant le 3 juin 2019, la Commission européenne évaluera les offres reçues sur la base de différents critères tels que l'équilibre géographique, la date à laquelle l'AET pourra être mise en place ou encore l'accessibilité du site d'implantation et l'existence d'établissements scolaires adéquats pour les enfants du personnel. Sur la base de l'évaluation effectuée par l'exécutif européen, la décision définitive sera prise d'un commun accord par les représentants des États membres en Conseil EPSCO le 13 juin 2019.

Pour plus d'informations, voir :

https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/05/06/four-eu-cities-offer-to-host-the-european-labour-authority/?utm_source=dsms-auto&utm_medium=email&utm_campaign=Four+EU+cities+offer+to+host+the+European+Labour+Authority

Rapport conjoint de l'OIT et Eurofound sur les préoccupations concernant la qualité de l'emploi.

Le 6 mai 2019, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) ainsi que l'Organisation internationale du travail (OIT) ont publié un rapport sur les conditions de travail dans une perspective mondiale. L'étude porte sur une analyse comparative de grande envergure notamment sur les questions de temps de travail, les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, l'exposition aux risques physiques et les possibilités de formation.

À titre d'exemple, en matière de temps de travail, un travailleur sur six effectue plus de 48 heures par semaine dans l'UE contre environ un sur deux au Chili ou en Turquie. En outre, quel que soit le pays, les personnes les moins instruites ont le plus de difficultés à avoir accès aux formations.

Le rapport souligne que la qualité de l'emploi peut être améliorée en réduisant les exigences excessives imposées aux salariés et en limitant leur exposition aux risques professionnels.

Pour plus d'informations, voir : https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_696148/lang--fr/index.htm

CJUE

Égalité de traitement entre hommes et femmes dans le calcul de la pension de retraite.

La Cour de Justice de l'UE (CJUE) a rendu un arrêt le 8 mai 2019 dans l'affaire C-161/18 qui concerne l'interprétation de la directive relative à la mise en œuvre progressive du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale. Le litige concerne le calcul de la pension de retraite d'une travailleuse mobile. La CJUE juge ici que le fait d'appliquer un coefficient basé sur le rapport entre le temps de travail à temps partiel effectivement accompli et le temps de travail accompli par un travailleur à temps plein comparable constitue une discrimination indirecte en ce qu'elle affecte négativement une proportion significativement plus importante des personnes d'un sexe par rapport à des personnes de l'autre sexe (en l'occurrence, les femmes). Cette mesure va au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif de sauvegarde du système de sécurité sociale de type contributif et est donc contraire aux règles de l'UE

Pour plus d'informations, voir:

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=213852&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=2592547>

Précision de l'interprétation des règles sur la détermination de la loi de sécurité sociale applicable aux travailleurs mobiles.

Dans l'affaire C-631/17, la Cour devait préciser l'interprétation des règles pour la détermination de la législation de sécurité sociale applicable aux personnes mobiles

(article 11 du règlement 883/2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale). Dans cette affaire, un marin Letton, SF, résidant en Lettonie travaillait pour un employeur basé aux Pays-Bas sur un bateau battant pavillon des Bahamas (Etat tiers) et opérant hors du territoire de l'UE. Les autorités néerlandaises l'ont imposé pour le paiement de cotisations sociales au régime de sécurité sociale néerlandais. La Cour rappelle tout d'abord que le travailleur reste soumis aux règles européennes en raison de sa résidence et son emploi par une entreprise établie sur le territoire de l'UE.

En revanche, exerçant son activité hors du territoire de l'UE, SF ne remplit pas les conditions pour l'application de la règle générale qui soumet les travailleurs à la législation de l'Etat d'activité, ni celles des exceptions qui concernent les personnes exerçant une activité salariée dans un Etat membre, les fonctionnaires, les chômeurs et les personnes appelées ou rappelées sous les drapeaux ou effectuant un service civil dans un Etat membre. La Cour a jugé que c'est la législation de l'Etat de résidence qui s'applique à défaut dans les autres situations, qui incluent les personnes inactives sans se limiter à ces seules personnes.

Pour plus d'informations, voir:

<http://curia.europa.eu/juris/documents.jsf?num=C-631/17>

Evènements passés

Conférence de l'Observatoire du marché du travail sur la Solidarité entre les générations.

L'Observatoire du marché du travail du Conseil économique et social européen a organisé une conférence intitulée « Solidarité entre les générations : un regard sur les travailleurs âgés » le 30 avril 2019.

L'évènement a porté sur la situation des travailleurs âgés et les conditions préalables pour rester actifs dans le monde du travail actuel. L'accent a porté sur la formation continue tout au long de la vie, nécessaire au regard de la transition numérique, la démographie et l'adaptabilité du lieu de travail au vieillissement. *Pour plus d'informations, voir : info@reif-eu.org*

A venir

4 et 5 juin 2019, Bruxelles – Auditions du panel d'experts sur des manières efficaces d'investir dans la santé.

Le panel d'experts de la Commission européenne sur des manières efficaces d'investir dans la santé organise deux auditions concernant des projets d'avis sur la santé. L'une, le 4 juin 2019, porte sur le projet d'avis intitulé *Soins de santé fondés sur la valeur*. L'autre, le 5 juin 2019, porte sur le projet d'avis intitulé *Le transfert des tâches dans les systèmes de soins de santé*. Les auditions ont pour objectif de recueillir l'avis des parties prenantes sur le contenu de ces projets de rapport.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/health/expert_panel/home_en

Notre Europe - Institut Jacques Delors, *Le Parlement européen, un Parlement différent*, 3 mai 2019, 18 p.

Le *Think tank* pro-européen de centre gauche, Notre Europe - Institut Jacques Delors, a publié une note de décryptage portant sur le rôle et l'évolution du Parlement européen pendant la législature 2014-2019 et sur ses perspectives futures. Le document insiste sur l'accroissement de la légitimité et de l'expertise de l'hémicycle européen sur des dossiers clés comme le règlement européen de protection des données à caractère personnel ou la révision de la directive sur le détachement. Cette dynamique devrait se renforcer à la prochaine législature. *Pour plus d'informations, voir :*

<https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2019/05/190503-Note-4-Verger-2.pdf>

Philippe Pochet, *À la recherche de l'Europe sociale*. Puf, 2019, 372 p.

Philippe Pochet politologue et directeur général de l'Institut des syndicats européens, passe en revue les politiques sociales à diverses périodes de l'Union européenne en soulignant les différentes tentatives et échecs de l'émergence d'une dimension sociale de l'UE. L'ouvrage présente également les différents acteurs, leur rôle et les différentes méthodes de régulation qui ont été utilisées. Une partie met en lumière les deux grandes politiques sociales européennes, à savoir la politique d'égalité hommes-femmes et celle en matière de santé-sécurité sur les lieux de travail. Ensuite, la question de la possible émergence d'un « système multiniveau de relations industrielles est soulevée. La nouvelle gouvernance sociale et le thème de la flexicurité sont également traités. Un dernier chapitre esquisse les enjeux futurs, notamment en lien avec les impératifs écologiques, ouvrant un débat sur le modèle de croissance et le développement d'une dimension sociale de l'UE.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.etui.org/fr/Publications2/Livres/A-la-recherche-de-l-Europe-sociale>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

